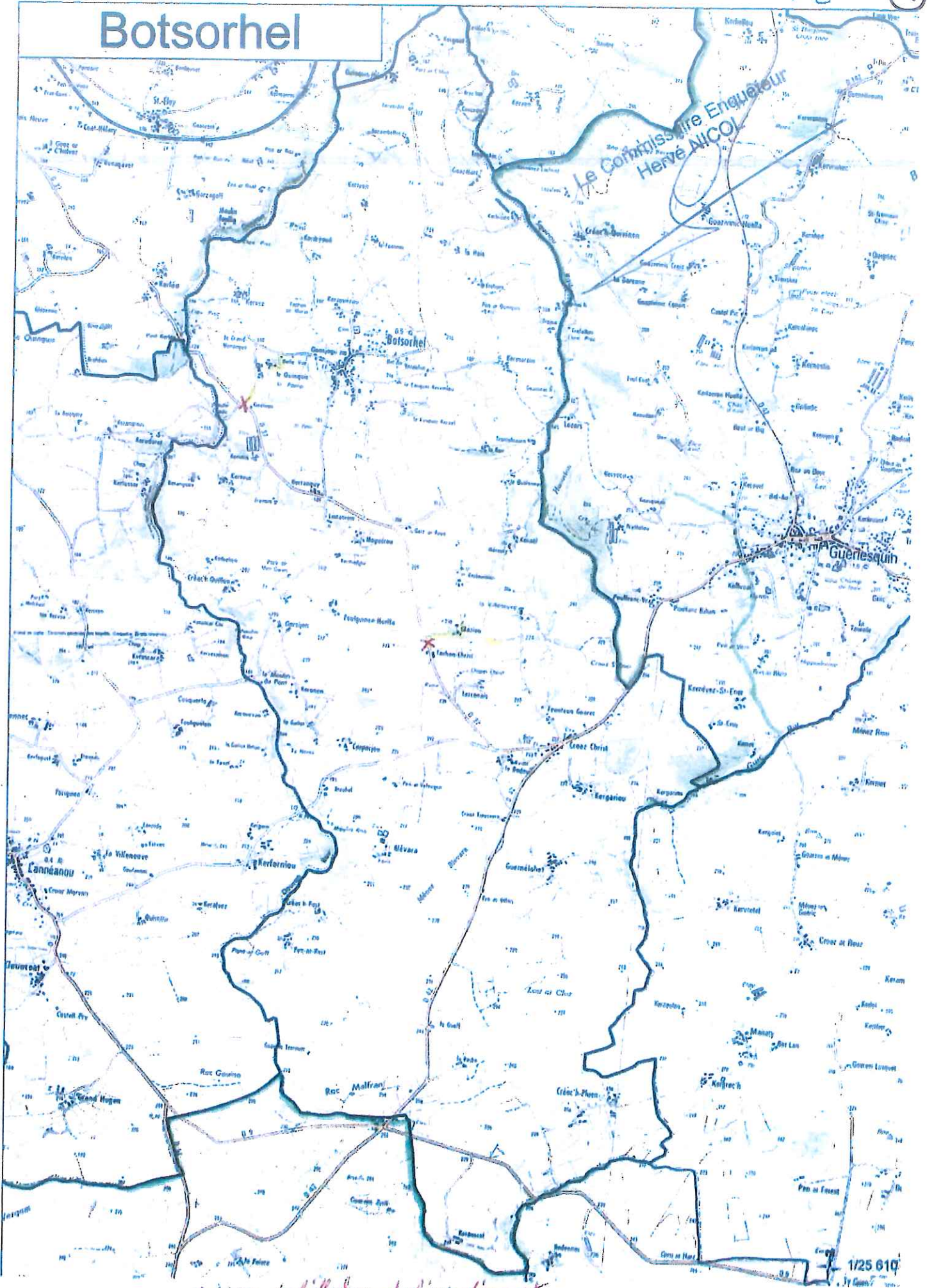


Botsorhel



x lieu de l'effondrement de l'avis d'enquête

1/25 610

Commune :
BOTSORHEL (014)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 293-G
Document vérifié et numéroté le 26/01/2016
A CDIF Brest
Par M. GIGUELAY Pierre Yves
Géomètre
Signé

Centre des Impôts foncier de :
BREST
Bureau Antenne du cadastre de MORLAIX
PLACE DU POULIET
CS 27907
29679 MORLAIX CEDEX
Téléphone : 02.98.88.91.55
Fax : 02.98.88.92.04
bani.morlaix@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : G
Feuille(s) : 000 G 02
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 26/01/2016
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par Société QUARTA (2)
Réf. : 20150897A
Le 22/09/2015

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-171 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille 6463, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (sans bornes par voie de recours) ; Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir obtenu eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).
(3) Préciser les noms et qualités de chacune des personnes (propriétaire, mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc.).

Document vérifié et numéroté le 26/01/2016

